

AU CONSEIL COMMUNAL

1304 COSSONAY

Cossonay, le 31 janvier 2008/nm

Préavis municipal No 2/2008 concernant le réaménagement de l'ancienne cuisine du restaurant du Pré-aux-Moines

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 1990, la ludothèque Koala occupe un local situé au deuxième étage du bâtiment administratif.

Même si la surface à disposition de la ludothèque s'est agrandie, suite à un déménagement sur le même étage en 2005, résultant des transformations du bâtiment administratif, la situation actuelle n'est pas idéale.

En premier lieu pour les "clients" de cette association qui doivent transporter des jouets parfois volumineux et encombrants dans des escaliers étroits, ou en empruntant un ascenseur, d'autant plus si la maman accompagne plusieurs enfants, et que de surcroît l'un d'entre eux est en poussette. Mais aussi en regard des activités administratives et politiques se déroulant dans ce bâtiment. En effet, le bruit provoqué par les enfants n'est pas compatible avec les séances qui ont lieu dans les salles de réunions qui jouxtent la ludothèque. Ce problème est amplifié lorsque l'association organise des visites de classes ou des fêtes, à l'occasion de Noël par exemple.

Depuis plusieurs années déjà, la Municipalité recherche une meilleure solution; or une bonne occasion se présente aujourd'hui.

En 2006, votre Conseil autorisait la Municipalité à transférer la cuisine principale du restaurant du Pré-aux-Moines du rez inférieur au rez supérieur, soit sur l'étage où se trouvent les salles à manger et à boire. Les travaux se sont achevés en 2007 et les locaux de l'ancienne cuisine sont désormais libres.

Par le présent préavis, nous vous proposons de les affecter et de les réaménager à l'usage de la ludothèque Koala.

La situation de cette ancienne cuisine est idéale pour les activités d'une ludothèque. Proche des écoles, elle offre une bonne indépendance par rapport aux autres usagers du bâtiment. La cohabitation occasionnelle avec les membres de la protection civile et les militaires ne constitue pas un problème. Des places de parc sont à disposition sur le parking du Pré-aux-Moines; l'ouverture de la ludothèque ayant lieu après la sortie de l'école, leur disponibilité ne peut être remise en cause, sous réserve de quelques cas exceptionnels. Lors de transports conséquents, il est possible à un véhicule d'accéder de plain-pied et à quelques mètres du local. De plus, le réfectoire militaire ou le réfectoire scolaire pourront être mis à disposition lorsque la ludothèque organise une manifestation, une fête, un anniversaire, etc.

Le réaménagement du local, actuellement une cuisine professionnelle désaffectée, nécessite des travaux. Nous vous en donnons ci-après le détail :

• Maçonnerie	Fr. 4'121.--
• Menuiserie	Fr. 13'973.--
• Sanitaires	Fr. 2'498.--
• Revêtement de sol	Fr. 8'483.--
• Electricité	Fr. 3'955.--
• Divers et imprévus	Fr. 1'970.--

Total	Fr. 35'000.--
	=====

Quant à la salle ainsi libérée au 2^{ème} étage du bâtiment administratif, plusieurs idées sont évoquées au sein du collège municipal afin de lui trouver une nouvelle affectation. Pour l'heure, la préférence est donnée à un ambitieux projet, soit l'installation des bureaux d'une association à créer, issue du regroupement des associations de développement et de promotion économiques suivantes :

- Association de la Région de Cossonay - ARC
- Association des Communes de la Région morgienne - ACRM
- Association de développement Aubonne - Rolle - ADAR
- Plate-forme économique de la Côte

La nouvelle entité prendra le nom d'ARCAM, Association des Régions de Cossonay, Aubonne et Morges. Le groupe de travail chargé de ce dossier a d'ores et déjà choisi de proposer la localisation du siège unique de l'association à Cossonay.

A ce jour, sur la base d'un dossier très complet, toutes les Municipalités concernées doivent souscrire au principe de l'adhésion de leur commune à l'ARCAM et s'engager à présenter à leurs Conseils communaux ou généraux un préavis municipal y relatif.

La Municipalité est très favorable à ce projet et ne peut que se réjouir de l'éventuelle installation des bureaux de l'ARCAM à Cossonay.

La commission chargée d'étudier le présent préavis est convoquée par la Municipalité pour une première séance, le **mardi 11 mars à 19.00 h.**, au bâtiment administratif.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 2/2008 concernant le réaménagement de l'ancienne cuisine du restaurant du Pré-aux-Moines
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'autoriser la Municipalité à :

- réaménager l'ancienne cuisine du restaurant du Pré-aux-Moines pour y loger les activités de la ludothèque Koala
- financer les travaux, estimés à Fr. 35'000.--, par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de la bourse communale
- porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 10 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly

Déléguée municipale : Mme Nicole Baudet